

FORMATION

LES MISSIONS

DU SERVICE

- Mise en œuvre de l'offre de formation professionnelle continue pour assurer le développement des connaissances et compétences de tous les actifs agricoles
- Accompagner par la formation les projets de développement agricole ou tout projet collectif
- Participer à la formation des jeunes en phase d'installation (PPP) et assurer le renouvellement des générations
- Former le public des particuliers (consommateur ou potentiellement consommateur) et les intermédiaires commerciaux à la connaissance des terroirs de notre département
- Mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle

LES ACCOMPAGNEMENTS

INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

• PROFESSIONNALISER LES JEUNES EN PROJET D'INSTALLATION

Pour tout porteur de projet engagé dans le Plan de Professionnalisation Personnalisée (PPP) suivi du stage 21h00 obligatoire avant installation dans le cadre de la DJA, et proposition de stages en exploitation.

• ÉLABORER DES FORMATIONS, DE COURTE DURÉE (1 À 5 JOURS EN MOYENNE) SUR DIFFÉRENTS THÈMES :

- Techniques, liées aux productions agricoles
- Sur le pilotage et la gestion d'exploitation
- Sur la diversification : vente, communication, agritourisme
- En agroenvironnement pour relever les défis environnementaux
- Sur l'installation et la transmission

• PROPOSER DES FORMATIONS SUR MESURE À LA DEMANDE DE GROUPES, OU EN INTRA POUR LES ENTREPRISES

• DÉVELOPPER LA FORMATION MIXTE DIGITALE

Le service formation innove avec l'utilisation des nouvelles technologies pour vous proposer certains stages adaptés à vos contraintes de temps et de distances. Que vous soyez néophytes ou déjà éclairés sur les formations mixtes digitales (une FMD est un parcours pédagogique qui utilise des modalités de formation variées : présentielles, distancielles et tutorées).

Des ressources mises à disposition évoluent et deviennent numériques en complément de séquences collectives, en salle ou sur le terrain.

LE SERVICE

EN CHIFFRES EN 2020

+1000

Stagiaires formés par an

9/10

Satisfaction globale sur les formations suivies

100%

des stagiaires satisfaits de l'expertise des formateurs

CONTACTS SERVICE



Carine CECCHINATO

Chef de service Formation
04 68 35 87 80 / 06 30 91 32 80
c.cecchinato@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Laurence ANDRIEU

Conseillère formation
04 68 35 74 08 / 06 70 76 60 51
l.andrieu@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Virginie LEBLEU

Conseillère formation
04 68 35 74 29 / 07 70 03 38 49
v.lebleu@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Alenka MITRENKO

Conseillère formation en évolution professionnelle
04 68 35 74 12 / 06 70 76 60 50
a.mitrenko@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Laurie SIMON

Assistante de service
04 68 35 87 81 / 06 31 96 59 03
l.simon@pyrenees-orientales.chambagri.fr

OFFRES DE FORMATION

LE CATALOGUE

Chaque année nous vous proposons en septembre une nouvelle offre de formation à l'image de notre agriculture départementale : innovante, adaptée et diversifiée.

Nos stages sont animés par les conseillers de la Chambre d'Agriculture et par des formateurs-consultants, experts dans leurs métiers. Pour répondre à vos besoins nous varions les méthodes pédagogiques : séances en salle, pratiques sur le terrain et parfois, séquences à distances via l'utilisation d'une plateforme pédagogique.

Retrouvez toute notre offre également sur notre site Internet <https://po.chambre-agriculture.fr/formation/>



FINANCEZ

VOS FORMATIONS

Un crédit d'impôt Formation de 69 euros /jour de formation !

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle. Lors de votre déclaration d'impôts, vous devez renseigner la déclaration spéciale (Cerfa n°12635*01; téléchargeable sur www.impot.gouv.fr ou à votre disposition au Service Formation de la Chambre d'agriculture à Perpignan) et reporter le montant du crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration.



Le VIVEA, un fonds mutualisé pour les agriculteurs

Quel qu'en soit le montant, votre cotisation VIVEA vous ouvre des droits à la formation.

- La cotisation est en moyenne de 64 euros (de 47 à 257 euros). Elle est prélevée par la MSA.
- Pour toute demande spécifique de prise en charge individuelle, contactez Marc Aguillon, conseiller Vivea, au 06. 72. 01. 48. 18.

Vous avez des difficultés à dégager du temps pour une formation ?

Pour faciliter votre participation à une formation, vous pouvez faire appel au service de remplacement ! Il vous permet d'avoir à disposition un salarié du service de remplacement à moindre coût. Tout exploitant(e) ou conjoint(e) collaborateur effectuant une formation agricole non rémunérée peut en bénéficier sur présentation de l'attestation de stage. Pour plus de renseignements sur les conditions d'éligibilité vous pouvez contacter Kathy CAMPOS du service de remplacement des Pyrénées-Orientales au 04.68.51.90.82.



PLUS D'INFOS

